

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-114

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR ET DU CONSEIL REGIONAL PACA POUR LA GESTION DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL SUR LA COMMUNE DU PRADET

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND
Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François
PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel
VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Agnès
BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline
PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE
Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA
Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : M. LUCIANI à V. RIALLAND – V. TIAR à L. RIQUELME

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Madame Gaëlle REBEC, Conseillère Municipale, donne lecture de l'exposé suivant :

Au Pradet, le Conservatoire du littoral est propriétaire du massif de la *Colle Noire* et du *Bois de Courbebaisse* pour une superficie totale de 160 hectares.

La gestion de ces espaces naturels a été confiée à la commune du Pradet pour ce qui est du Bois et du jardin de Courbebaisse et transférée à TPM en ce qui concerne la gestion du massif de la Colle Noire, hors-pistes DFCl. Ces dernières étant restées sous la gestion communale, l'ONF y assure le rôle de conseiller technique.

Dans le cadre de la gestion de Courbebaisse (6 ha), la Commune du PRADET entreprend annuellement des actions aussi nombreuses que variées. Pour la période allant de 2010 à 2014, la commune, en partenariat avec le Conservatoire du littoral, a créé le premier Plan de Gestion sur ce site ; 19 actions y sont déclinées et concernent :

- ✓ La surveillance et la prévention,
- ✓ Le gardiennage et le respect de la réglementation,
- ✓ L'accueil du public,
- ✓ L'entretien et l'aménagement des sites,
- ✓ Le suivi scientifique des écosystèmes et des espèces remarquables,
- ✓ L'animation.

Le montant global des opérations retenu au comité départemental était de **151 500 €** pour 2014.

Les actions de gestion, d'animation et d'entretien assurées par l'ONF, la Direction de l'Environnement et du Développement Durable, l'association FRAT, le Rucher Pédagogique, et l'association Naturoscope, et le budget alloué à la gestion du Jardin et du bois de Courbebaisse en 2014, ont permis de réaliser de nombreux travaux, parmi lesquels :

- Abattage d'arbres morts ou dangereux,
- Suivi sanitaire des palmiers du jardin (charançon rouge),
- Travaux d'entretien paysager du jardin,
- Travaux de peinture : bancs, lavoirs,
- Curage des ruisseaux et réhabilitation des écoulements naturels de l'eau,
- Remise en état des éléments patrimoniaux bâtis : réfection du mur de soutènement de la restanque des sauges en pierres sèches, réhabilitation de la restanque voie verte,
- Mise en sécurité du talus du Clos des Oliviers suite à un important glissement de terrain,
- 4^{ème} saison « *Les Arts Verts* », manifestations culturelles dans le jardin : Contes pour enfants et concert.

Le montant global approximatif des opérations proposé au comité départemental de décembre prochain atteindra environ **130 000 € H.T.** pour 2015.

De nombreuses propositions de travaux à réaliser dans le jardin et le bois de Courbebaisse ont été inscrites pour 2015 :

- Réfection et mise en valeur des cheminements du site,
- Mise en valeur entrée de site : réalisation d'une calade Chemin de la Mounine,
- Travaux d'entretien paysager du jardin,
- Entretien des peintures du pigeonnier, du Pavillon Mauresque et du mur d'enceinte du jardin,
- Remise en état des éléments patrimoniaux bâtis : Eléments d'architecture du Pavillon mauresque, escaliers en pierres sèches,
- Abattage d'arbres et débroussaillage,
- Suivi de l'état sanitaire des palmiers du jardin (surveillance du charançon rouge),
- Réalisation d'une étude de fréquentation,
- Etude relative à la réhabilitation de la maison principale (programmation pluriannuelle en fonction des résultats du diagnostic).

Comme chaque année, le coût de fonctionnement est partiellement pris en charge dans le cadre de la convention Département/Région.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter le Département et la Région afin d'obtenir comme pour les années précédentes une aide financière aussi élevée que possible pour les opérations de 2015.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :
.....1^{er} OCT. 2014.....

Publié ou notifié le :
.....1^{er} OCT. 2014.....
Le Maire,

